

## Direction générale institutions et population - personnes de contact

Parc Atrium, Rue des Colonies 11, 1000 BRUXELLES

### Direction générale

Luc VANNESTE	Directeur général	02/518.21.80	02/518.21.19	luc.vanneste@rrn.ibz.fgov.be
--------------	-------------------	--------------	--------------	------------------------------

### Secrétariat

Marina DE VOS	Chef administratif	02/518.21.81	02/518.21.19	marina.devos@rrn.ibz.fgov.be
---------------	--------------------	--------------	--------------	------------------------------

### Services d'encadrement

P&O, B&B, LOG

José VERHEGGEN	Conseiller	02/518.21.96	02/518.25.18	jose.verheggen@rrn.ibz.fgov.be
----------------	------------	--------------	--------------	--------------------------------

Quang TRINH	Attaché	02/518.21.91	02/210.10.91	quang.trinh@rrn.ibz.fgov.be
-------------	---------	--------------	--------------	-----------------------------

### Communication externe

Luc SMET	Conseiller général	02/518.22.71	02/518.21.19	luc.smet@rrn.ibz.fgov.be
----------	--------------------	--------------	--------------	--------------------------

### Communication interne

Peter Grouwels	Attaché	02/518.23.48	02/518.21.19	peter.grouwels@rrn.ibz.fgov.be
----------------	---------	--------------	--------------	--------------------------------

### Contrôle

Louisa De Wever	Attaché	02/518.23.82	02/518.21.50	louisa.dewever@rrn.ibz.fgov.be
-----------------	---------	--------------	--------------	--------------------------------

### Projet eID

Joachim Van Eyck	Attaché	02/518.20.23	02/518.25.17	joachim.vaneyck@rrn.fgov.be
------------------	---------	--------------	--------------	-----------------------------

### Secrétariat

Ghislain MAILLARD	Chef administratif	02/518.22.49	02/518.25.17	ghislain.maillard@rrn.ibz.fgov.be
-------------------	--------------------	--------------	--------------	-----------------------------------

### Communication

Marc CAEN	Attaché	02/518.20.24	02/518.25.17	marc.caen@rrn.ibz.fgov.be
-----------	---------	--------------	--------------	---------------------------

### Elections

Etienne VAN VERDEGEM	Conseiller	02/518.22.12	02/518.20.86	etienne.vanverdegem@rrn.ibz.fgov.be
----------------------	------------	--------------	--------------	-------------------------------------

Stephan DE MUL	Attaché	02/518.22.11	02/518.20.86	stephan.demul@rrn.ibz.fgov.be
----------------	---------	--------------	--------------	-------------------------------

Christophe VERSCHOORE	Attaché	02/518.20.46	02/518.20.86	christophe.verschoore@rrn.ibz.fgov.be
-----------------------	---------	--------------	--------------	---------------------------------------

## Registre national

Christiane ROUMA	Conseiller général	02/518.20.31	02/518.21.25	christiane.rouma@rrn.ibz.fgov.be
René FRERE	Conseiller	02/518.21.41	02/518.21.25	rene.frere@rrn.ibz.fgov.be

## Service Applications

Daniel PEDOUX	Conseiller général	02/518.21.80	02/210.10.80	daniel.pedoux@rrn.ibz.fgov.be
Marc RUYMEN	Attaché	02/518.22.65	02/210.10.65	marc.ruymen@rrn.ibz.fgov.be
Henri SNYERS	Attaché	02/518.22.64	02/210.10.64	henri.snyers@rrn.ibz.fgov.be
Frank MAES	Attaché	02/518.22.54	02/210.10.54	frank.maes@rrn.ibz.fgov.be
Ludo VANDERSPIKKEN	Attaché	02/518.22.62	02/210.10.64	ludo.vanderspikken@rrn.ibz.fgov.be

## Service Exploitation

Eric ROELANDT	Conseiller général	02/518.22.06	02/518.25.50	eric.roelandt@rrn.ibz.fgov.be
Jean CUVELIER	Attaché	02/518.22.90	02/518.25.50	jean.cuvelier@rrn.ibz.fgov.be
Jean-Claude DUVIVIER	Attaché	02/518.21.55	02/518.25.50	jean-claude.duvivier@rrn.ibz.fgov.be

## Relations extérieures

Johan BILLIET	Conseiller général, adjoint bilingue	02/518.20.76	02/518.23.02	johan.billiet@rrn.ibz.fgov.be
Stefan VAN DE VENSTER	Attaché	02/518.20.74	02/518.25.54	stefan.vandevenster@rrn.ibz.fgov.be
Jean-François HEYVAERT	Attaché	02/518.22.50	02/518.25.54	jean-francois.heyvaert@rrn.ibz.fgov.be

## Site web

Jean-Marie VILLERS	Collaborateur administratif	02/518.21.47	02/518.25.54	jean-marie.villers@rrn.ibz.fgov.be
--------------------	--------------------------------	--------------	--------------	------------------------------------

## Service Population et Cartes d'Identité

Ingrid BENS	Conseiller	02/518.23.21	02/518.25.30	ingrid.bens@rrn.ibz.fgov.be
Christiane VERBEIREN	Attaché	02/518.21.27	02/518.20.86	christiane.verbeiren@rrn.ibz.fgov.be
Christophe VERSCHOORE	Attaché	02/518.20.46	02/518.20.86	christophe.verschoore@rrn.ibz.fgov.be

### Législation et stratégie

Lucien RENDERS	Conseiller	02/518.20.43	02/518.22.13	lucien.renders@rrn.ibz.fgov.be
Stephan DE MUL	Attaché	02/518.22.11	02/518.22.13.	stephan.demul@rrn.ibz.fgov.be
Isabelle DELHEZ	Attaché	02/518.22.44	02/518.22.13.	isabelle.delhez@rrn.ibz.fgov.be

### Service Protocole

Eddy VAN DEN BUSSCHE	Conseiller (Chef du Protocole)	02/518.22.38	02/518.23.09	eddy.vandenbussche@rrn.ibz.fgov.be
Lisette NOYNAERT	Collaborateur administratif (adjoint du chef du protocole)	02/518.20.38	02/518.23.09	lisette.noynaert@rrn.ibz.fgov.be

### Commission d'Accès aux Documents administratifs

R. ANDERSEN	Conseiller d'Etat, Président de la Commission
-------------	---

### Secrétariat

Frankie SCHRAM	Attaché	02/518.20.73	02/518.22.13	frankie.schram@rrn.ibz.fgov.be
----------------	---------	--------------	--------------	--------------------------------

### Conseil consultatif des Bourgmestres

Géraldine GEENINCKX	Attaché	02/518.20.91	02/518.22.13.	geraldine.geeninckx@rrn.ibz.fgov.be
---------------------	---------	--------------	---------------	-------------------------------------

### Commission permanente de controle linguistique

Park Atrium, Rue Montagne du Parc 4, 1000 Bruxelles

Annelies VAN CAUWELAERT - DE WYELS	Présidente	02/518.23.34.	02/518.26.10.	annelies.vancauwelaert@rrn.ibz.fgov.be
------------------------------------	------------	---------------	---------------	--

### Secrétariat

Ann VERSCHRAEGEN	Expert administratif	02/518.23.37.	02/518.26.10.	ann.verschraegen@rrn.ibz.fgov.be
------------------	----------------------	---------------	---------------	----------------------------------

### Direction des Services de la CPCL

Jean-Marie BUSINE	Conseiller général	02/518.23.90.	02/518.26.10.	jean-marie.busine@rrn.ibz.fgov.be
Théo VAN SANTEN	Conseiller général, adjoint bilingue	02/518.23.16.	02/518.26.10.	theo.vansanten@rrn.ibz.fgov.be

### Secrétariat

Nadine CLAUWAERT	Assistant administratif	02/518.23.18.	02/518.26.10.	nadine.clauwaert@rrn.ibz.fgov.be
Yolande DERNIEST	Collaborateur administratif	02/518.23.92.	02/518.26.10.	yolande.derniest@rrn.ibz.fgov.be

## Adresses des délégations régionales du Registre national

2

Lieu	Responsable	Adresses	Téléphone	Fax	E-MAIL
BRUXELLES / BRABANT WALLON	DECELLE Robert	Registre national Park Atrium, Rue des Colonies 11 1000 Bruxelles	02/518.21.92 02/518.21.95	02/518.25.57	rr.brussel-hoofdstad@rn.ibz.fgov.be rn.bruxelles-capitale@rn.ibz.fgov.be rn.brabant-wallon@rn.ibz.fgov.be
HAINAUT	CAPRON Bernard *	Rue Verte 13 7000 MONS	065/40.05.70	065/40.05.89	rn.hainaut@rn.ibz.fgov.be
LIÈGE	BOULANGER Sophie	Quai Marcellis 35 4020 LIEGE	04/341.17.75	0/341.09.94	rn.liege@rn.ibz.fgov.be
LUXEMBOURG	PICARD Jean-Luc	Place des Fusillés 6700 ARLON	063/22.04.96	063/22.44.51	rn.luxembourg@rn.ibz.fgov.be
NAMUR	VAUSSE Fabienne	Rue Pépin 3 - 1 <sup>er</sup> étage 5000 NAMUR	081/22.89.89	081/22.77.36	rn.namur@rn.ibz.fgov.be
LIMBOURG	PEETERS Marielle	TT - Center, Toren 14 Sint-Jozefstraat 10 3500 HASSELT	011/35.27.22	011/24.26.86	rn.limburg@rn.ibz.fgov.be
BRABANT FLAMAND	PEETERS Marielle	Deelgemeentehuis Kessel-Lo Heuvelhof 1 3010 LEUVEN	016/25.56.86	016/25.65.61	rn.vlaams-brabant@rn.ibz.fgov.be
ANVERS	BOLS Tom**	Koningin Elisabethlei 24, bus 4 2018 ANTWERPEN	03/238.33.36	03/216.94.54	rn.antwerpen@rn.ibz.fgov.be
FLANDRE OCCIDENTALE	NOLLET Geert	Ridderstraat 13 8000 BRUGGE	050/34.61.33	050/34.63.20	rn.west-vlaanderen@rn.ibz.fgov.be
FLANDRE ORIENTALE	DE SMEDT Kristien	St. Lievenslaan 31 9000 GENT	09/268.62.00	09/268.62.08	rn.oost-vlaanderen@rn.ibz.fgov.be

\* coordinateur des délégations francophones

\*\* coordinateur des délégations néerlandophones

## Annexe Registre national: renseignements pratiques

### Les adresses des sites Web :

Registre national : [www.registrenational.fgov.be](http://www.registrenational.fgov.be)

Elections : [www.elections.fgov.be](http://www.elections.fgov.be) – [elections2007.belgium.be](http://elections2007.belgium.be)

Carte d'identité électronique : [eid.belgium.be](http://eid.belgium.be)

Les **horaires d'accès** du Registre national sont les suivants :

Consultation du « Registre national des personnes physiques » : 24 heures sur 24

Mise à jour du Registre national des personnes physiques :

- du lundi au vendredi : 7h30 à 20h30

- samedi : 9h00 à 12h30

**Help desk Réseau** est joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Tél. : 02/518.21.66 ou 02/518.21.68

Fax : 02/518.25.20

e-mail : [helpdesk@rrn.fgov.be](mailto:helpdesk@rrn.fgov.be)

**Help desk Belpic** : 24 heures 24 / 7 jours sur 7.

Le service peut être contacté des manières suivantes :

Tél. : 02/210.21.16. (F) – 02/210.21.17. (N)

Fax : 02/210.10.16 ;

e-mail : [helpdesk@rrn.fgov.be](mailto:helpdesk@rrn.fgov.be)

Le callcenter est joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. Ce service répond également aux questions relatives aux clés d'accès.

Tél. : 02/518.21.31

Fax : 02/518.10.31

Pour les **cartes d'identité provisoires**, les délégations régionales sont ouvertes au public de 9h00 à 16h00, sur rendez-vous du lundi au vendredi.

### 4.1 Nombre de transactions (personnes physiques).

Par transaction, on entend une transaction « logique », c'est-à-dire l'ensemble de la consultation ou de la mise à jour demandée et la réponse qui en résulte. Cet ensemble est considéré comme une transaction unique, sans tenir compte du nombre d'informations que contient la réponse. La puissance d'un système informatique transactionnel est exprimée en TPS (Transactions Per Second). Le système informatique transactionnel du Registre national a une capacité de 671 TPS. Cette valeur ne s'applique que dans les conditions les plus favorables. Dans des conditions normales, le système du Registre national supporte jusqu'à 40 transactions logiques par seconde.

#### 4.1.1 Aperçu général.

	2002	moy./mois	2003	moy./mois
Collectes et mises à jour	15.821.098	1.318.425	15.284.723	1.273.727
Interrogations	111.549.300	9.295.775	162.963.812	13.580.318
<b>TOTAL</b>	<b>127.370.398</b>	<b>10.614.200</b>	<b>178.248.535</b>	<b>14.854.045</b>

#### 4.1.2 Aperçu des mises à jour et des collectes, réparties par type.

	2002	moy./mois	2003	moy./mois
Collectes (Tx 98)	271.347	22.612	248.479	20.707
Mises à jour (Tx 89, 97, 99)	11.525.560	960.463	10.864.851	905.404
Mises à jour du fichier des cartes d'identité (Tx 95, 96)	2.275.940	189.662	2.167.168	180.597
Mise à jour des déclarations en matière de transplantation d'organes (Tx 93)	9.132	761	7.957	663
Mise à jour permis de conduire - SPF Mobilité (Tx 91)	1.739.119	144.927	1.996.268	166.356
<b>TOTAL</b>	<b>15.821.098</b>	<b>1.318.425</b>	<b>15.284.723</b>	<b>1.273.727</b>

#### 4.1.3 Aperçu des transactions, réparties par type.

	2002	moy./mois	2003	moy./mois
Interrogations des codes des noms et prénoms (Tx 02, 90)	540.084	45.007	566.383	47.199
Interrogations sur la base du numéro d'identification (Tx 11-17, 21-25, 29, 32-35, 38, 42-49, 54-67, 75-79)	26.775.099	2.231.258	29.225.694	2.435.475
Interrogations du dossier binaire par liaison ordinateur-ordinateur (Tx 80, 81)	12.943.248	1.078.604	13.533.856	1.127.821
Interrogations sur la base du nom (Tx 10, 18, 20, 40)	17.963.409	1.496.951	19.876.064	1.656.339
Interrogations sur une adresse (Tx 36, 37)	4.398.593	366.549	5.117.700	426.475
Interrogations par le BCSS (Tx 70)	39.260.574	3.271.715	83.654.994	6.971.250
Interrogations du fichier des cartes d'identité (Tx 27, 28, 30)	2.224.135	185.345	2.320.550	193.379

2004	moy./mois	2005	moy./mois	2006	moy./mois
14.524.351	1.210.363	11.861.274	988.440	13.104.512	1.092.043
175.756.674	14.646.390	198.863.398	16.571.950	214.489.342	17.874.112
<b>190.281.025</b>	<b>15.856.752</b>	<b>210.724.672</b>	<b>17.560.389</b>	<b>227.593.854</b>	<b>18.966.155</b>

2004	moy./mois	2005	moy./mois	2006	moy./mois
249.139	20.762	247.106	20.592	268.646	22.387
10.836.189	903.016	10.205.955	850.496	11.401.842	950.154
2.063.570	171.964	369.000	30.750	179.955	14.996
11.244	937	26.318	2.193	40.820	3.402
1.364.209	113.684	1.012.895	84.408	1.213.249	101.104
<b>14.524.351</b>	<b>1.210.363</b>	<b>11.861.274</b>	<b>988.440</b>	<b>13.104.512</b>	<b>1.092.043</b>

2004	moy./mois	2005	moy./mois	2006	moy./mois
584.373	48.698	687.077	57.256	587.254	48.938
35.442.378	2.953.532	36.754.727	3.062.894	42.596.991	3.549.749
20.539.921	1.711.660	18.426.624	1.535.552	37.287.603	3.107.300
25.706.009	2.142.167	26.054.434	2.171.203	32.610.120	2.717.510
6.805.305	567.109	7.142.786	595.232	8.957.086	746.424
77.545.196	6.462.100	102.948.188	8.579.016	83.980.858	6.998.405
3.050.127	254.177	3.311.786	275.982	4.317.889	359.824



	2002	moy./mois	2003	moy./mois
Interrogations dans le cadre du fichier d'attente (Tx 50, 51, 52)	606.502	50.542	701.192	58.433
Interrogations dans le cadre du Projet Informatique Police (PIP) (Tx 74)	5.420.641	451.720	6.084.728	507.061
Interrogations du permis de conduire (Tx 92)	1.417.015	118.085	1.882.651	156.888
<b>TOTAL</b>	<b>111.549.300</b>	<b>9.295.775</b>	<b>162.963.812</b>	<b>13.580.318</b>

#### 4.2 Courrier électronique (Système PUBEXI du Registre national).

	2002	moy./mois	2003	moy./mois
Transactions	1.572.605	131.050	1.729.886	144.157

#### 4.3 Traitement batch (personnes physiques) - Impression de fiches individuelles.

	nombre	moy./mois
2002	2.782.594	268.252
2003	2.450.906	204.242
2004	2.397.302	199.775
2005	1.236.935	103.078
2006	915.218	76.268

#### 4.4 Application personnes morales

	2002	moy./mois	2003	moy./mois
Collectes (Tx 88)	33.365	2.780	28.519	2.377
Mises à jour (Tx 87)	115.747	9.646	49.575	4.131
Interrogations (Tx 82 - 85)	807.722	67.310	521.626	43.469
<b>TOTAL</b>	<b>956.834</b>	<b>79.736</b>	<b>599.720</b>	<b>49.977</b>

2004	moy./mois	2005	moy./mois	2006	moy./mois
796.630	66.386	853.825	71.152	1.278.976	106.581
1.592.535	132.711	6.893	574	652	54
3.694.200	307.850	2.677.058	223.088	2.871.913	239.326
<b>175.756.674</b>	<b>14.646.390</b>	<b>198.863.398</b>	<b>16.571.950</b>	<b>214.489.342</b>	<b>17.874.112</b>

2004	moy./mois	2005	moy./mois	2006	moy./mois
1.931.715	160.976	2.003.876	166.990	1.918.579	159.882

2004	moy./mois	2005	moy./mois	2006	moy./mois
53.812	4.484	34.430	2.869	37.769	3.147
181.845	15.154	407.055	33.921	211.448	17.621
206.523	17.210	124.396	10.366	98.489	8.207
<b>442.180</b>	<b>36.848</b>	<b>565.881</b>	<b>47.157</b>	<b>347.706</b>	<b>28.976</b>

## Travaux relations extérieures - aperçu pour 2006

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
<b>TRAVAUX ORDINAIRES</b>							
Demandes de travaux des communes	114	59	60	57	54	40	55
Nombre de jobs	522	423	306	245	271	237	290
Recherches judiciaires	17	6	15	4	18	11	10
Travaux spéciaux	34	51	27	15	26	22	16
Demandes de renseignements	75	55	161	20	24	66	52
Travaux sous rémunération forfaitaire	207	197	195	199	167	182	208
Fourniture de fichiers traducteurs	32	24	31	28	23	31	32
<b>TRAVAUX PÉRIODIQUES</b>							
Mutations	117	117	117	117	117	117	117
Statistique C1	252						
Statistique C30	231						
Statistique C38	235						
Statistique C39	131						
Statistiques C50 et C54	264						
Chefs de famille			28				13
Liste A8							1
Étiquettes A8							1
Listes scolaires							
Mariages (25j, 50j, ...)							
Femmes nées en 1948							
Homme nés en 1943							
Enfants nés en 2001							
Enfants nés en 1995							
Étrangers nés en 1987							
<b>TOTAUX</b>	<b>2.231</b>	<b>932</b>	<b>940</b>	<b>685</b>	<b>700</b>	<b>706</b>	<b>795</b>

	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAUX
	44	55	45	47	47	677
	216	209	264	405	176	3.564
	13	5	10	8	16	133
	23	14	17	22	17	284
	34	82	39	36	21	665
	170	201	192	188	165	2.271
	28	31	32	28	31	351
	117	117	117	117	117	1.404
						252
						231
						235
						131
						264
						41
						1
						1
		72				72
				140		140
				22		22
				24		24
					16	16
					20	20
					20	20
	<b>645</b>	<b>786</b>	<b>716</b>	<b>1.037</b>	<b>646</b>	<b>10.819</b>

## Description des travaux statistiques effectués dans le cadre de l'abonnement

Statistique C1:	Pyramide des âges.
Statistique C30:	Structure de la population Belges, étrangers inscrits au registre de la population et étrangers inscrits au registre des étrangers.
Statistique C38:	Structure de la population étrangère par nationalité, en distinguant les inscriptions aux registres de la population et au registre des étrangers
Statistique C39:	Statistiques des compositions de ménage.
Statistique C50 - C54:	C50 - Migration interne Belges et étrangers. C51 - Migration externe Belges et étrangers. C52 - Migrations, naissances, décès d'étrangers. C53 - Mouvement du registre des étrangers vers le registre de la population. C54 - Mouvement de la population (belges et étrangers).

## 6

## Registre national - Accès - Délibérations 2006

Délibération (traduction) RN N° 01 / 2006 du 18 janvier 2006	Demande formulée par le « VIWTA » (« Institut flamand de recherche sur les aspects scientifiques et technologiques ») afin d'obtenir communication des informations du Registre national en vue de réaliser une enquête [intitulée] « E-democratie in Vlaanderen: stakeholderanalyse » (« Cyberdémocratie en Flandre: analyse des parties prenantes »).
Délibération (traduction) RN N° 02 / 2006 du 18 janvier 2006	Demande formulée par le Service public fédéral Santé publique en vue d'obtenir une extension de l'autorisation n° 6/2005 du 13 avril 2005.
Délibération (traduction) RN N° 03 / 2006 du 08 février 2006	Demande formulée par le Ministre wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique afin d'avoir accès aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue des élections provinciales et communales de 2006.
Délibération (traduction) RN N° 04 / 2006 du 01 mars 2006	Demande formulée par la « Vlaamse Vervoermaatschappij De Lijn » (Société flamande des Transports « De Lijn ») afin d'être autorisée à utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue, notamment, du développement de la vente via Internet, de la simplification administrative et de la délivrance d'abonnements gratuits.
Délibération (traduction) RN N° 05 / 2006 du 01 mars 2006	Demande formulée par l'Administration de la Santé, Département de l'Aide sociale, de la Santé publique et de la Culture du Ministère de la Communauté flamande afin d'utiliser le numéro d'identification du Registre national dans le cadre des collocations.
Délibération (traduction) RN N° 06 / 2006 du 01 mars 2006	Demande formulée par la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique, en son nom propre et au nom de ses membres, afin d'accéder aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue, notamment, de l'exécution des articles 139 et 140 de la loi hypothécaire, de la participation au projet Phénix et du développement du système « E-huissiers de justice ».

Délibération (traduction) RN N° 07 / 2006 du 22 mars 2006	Demande formulée par l'intercommunale « Antwerpse Waterwerken » afin d'obtenir l'extension de l'autorisation n° 32/2004 du 21 octobre 2004.
Délibération (traduction) RN N° 08 / 2006 du 22 mars 2006	Demande formulée par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire du Ministère de la Communauté française, afin d'avoir accès aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue, notamment, de la constitution d'une banque de données relative aux élèves.
Délibération (traduction) RN N° 09 / 2006 du 03 mai 2006	Demande formulée par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Administration des pouvoirs locaux, Direction générale, afin d'avoir accès aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue des élections provinciales et communales de 2006.
Délibération (traduction) RN N° 10 / 2006 du 03 mai 2006	Demande formulée par la « Cellule Mobilité » du Département de l'Environnement et de l'Infrastructure du Ministère de la Communauté flamande afin d'obtenir la communication d'informations du Registre national en vue de la réalisation d'une étude sur la mobilité à Gand.
Délibération (traduction) RN N° 11 / 2006 du 24 mai 2006	Demande formulée par la Division du Recrutement et de la Formation du Ministère de la Région wallonne afin d'avoir accès aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue, notamment, de la gestion des formations et de l'organisation des examens.
Délibération (traduction) RN N° 12 / 2006 du 24 mai 2006	Demande formulée par la S.A. « Association Liégeoise d'Electricité » afin d'avoir accès aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue, entre autres, de percevoir des cotisations sur l'énergie.
Délibération (traduction) RN N° 13 / 2006 du 24 mai 2006	Demande formulée par la Direction de l'Action sociale et des Immigrés de la Division de l'Action sociale et des Immigrés de la Direction générale de l'Action sociale et de la Santé du Ministère de la Région wallonne, afin d'être autorisée à utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue de l'octroi de subventions aux C.P.A.S.
Délibération (traduction) RN N° 14 / 2006 du 24 mai 2006	Demande formulée par la S.A. Loterie Nationale afin d'avoir accès aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue, entre autres, de la canalisation du comportement de jeu.
Délibération (traduction) RN N° 15 / 2006 du 24 mai 2006	Demande formulée par la Ville d'Anvers, afin d'avoir accès aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue du développement d'un guichet téléphonique et d'un guichet électronique.
Délibération (traduction) RN N° 16 / 2006 du 05 juillet 2006	Demande formulée par la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique, en son nom propre et au nom de ses membres, afin d'accéder aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue, notamment, de l'exécution des articles 139 et 140 de la loi hypothécaire, de la participation au projet Phénix et du développement du système « E-huissiers de justice ».
Délibération (traduction) RN N° 17 / 2006 du 05 juillet 2006	Demande formulée par le Service public fédéral Justice afin d'avoir accès aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre dans le cadre du projet « Phenix ».

Délibération (traduction) RN N° 18 / 2006 du 05 juillet 2006	Demande formulée par le Centre de recherche sociologique, Faculté des Sciences sociales de la Katholieke Universiteit Leuven, afin d'obtenir communication des informations du Registre national en vue de réaliser la troisième phase de l'étude « European Social Survey » en Belgique.
Délibération (traduction) RN N° 19 / 2006 du 05 juillet 2006	Demande formulée par la Commission bancaire, financière et des assurances en vue d'élargir et de revoir l'autorisation n° 33/2004 du 25 novembre 2004.
Délibération (traduction) RN N° 20 / 2006 du 26 juillet 2006	Demande formulée par le « Centre hospitalier universitaire de Liège » afin d'avoir accès aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue de l'utilisation d'un dossier médical électronique.
Délibération (traduction) RN N° 21 / 2006 du 26 juillet 2006	Demande formulée par l'A.S.B.L. Association Belge des Institutions de Pension afin d'obtenir une extension de la délibération n° 48/2005 du 30 novembre 2005.
Délibération (traduction) RN N° 22 / 2006 du 26 juillet 2006	Demande formulée par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique afin d'obtenir la communication des informations du Registre national en vue d'une enquête relative au capital social en Région wallonne et à Bruxelles.
Délibération (traduction) RN N° 23 / 2006 du 26 juillet 2006	Demande du Comité permanent de contrôle des services de police en vue d'obtenir un élargissement de l'autorisation accordée par arrêté royal du 30 septembre 2002.
Délibération (traduction) RN N° 24 / 2006 du 06 septembre 2006	Demande formulée par la Fédération Royale du Notariat belge afin d'accéder aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre dans le cadre de la gestion des utilisateurs.
Délibération (traduction) RN N° 25 / 2006 du 06 septembre 2006	Demande formulée par le Service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict) afin d'utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue d'instaurer un système de cascade téléphonique via un certificat d'identité électronique pour les enfants.
Délibération (traduction) RN N° 26 / 2006 du 18 octobre 2006	Demande introduite par la Société des Transports intercommunaux de Bruxelles (S.T.I.B.) en vue d'obtenir l'extension des autorisations accordées par les arrêtés royaux du 29 juin 2003.
Délibération (traduction) RN N° 27 / 2006 du 18 octobre 2006	Demande formulée par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Administration de l'Équipement et des Déplacements, Direction des Taxis et des transports réguliers spécialisés, afin d'avoir accès aux données du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue d'une simplification administrative et de la lutte contre la fraude dans le secteur des taxis et des transports.
Délibération (traduction) RN N° 28 / 2006 du 08 novembre 2006	Demande formulée par la Vlaamse Landmaatschappij (Société terrienne flamande) afin d'utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue notamment de l'enregistrement unique des parcelles et de l'élaboration d'un guichet électronique.
Délibération (traduction) RN N° 29 / 2006 du 08 novembre 2006	Demande formulée par l'agence autonomisée interne dotée de la personnalité juridique « Kind en Gezin » (Enfance et Famille) afin d'utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue notamment du contrôle de l'aide financière, de la simplification administrative, de la gestion électronique des dossiers.

Délibération (traduction) RN N° 30 / 2006 du 29 novembre 2006	Demande du Vlaams Ministerie van Financiën en Begroting, Intern Verzelfstandigd Agentschap Centrale Accounting (Ministère flamand des Finances et du Budget, Agence autonomisée interne Comptabilité centrale), afin d'utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue notamment d'assurer le suivi des dépenses et des recettes effectuées par le Gouvernement flamand.
Délibération (traduction) RN N° 31 / 2006 du 29 novembre 2006	Demande formulée par la SNCB-Holding et la SNCB afin d'avoir accès aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre, en vue, notamment, de l'exécution de tâches d'inspection spécifiques.
Délibération (traduction) RN N° 32 / 2006 du 29 novembre 2006	Demande de l'intercommunale Eco Werf Intergemeentelijk Milieubedrijf Oost-Brabant (entreprise intercommunale d'environnement du Brabant oriental) afin d'obtenir un accès aux informations du registre de la population et d'utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue de l'introduction de DIFTAR.
Délibération (traduction) RN N° 33 / 2006 du 20 décembre 2006	Demande émanant du «Centre Hospitalier Universitaire de Liège» en vue de revoir l'autorisation n° 20/2006 du 26 juillet 2006
Délibération (traduction) RN N° 34 / 2006 du 20 décembre 2006	Demande formulée par l'Institut de Formation de l'Administration fédérale (l'IFA) dépendant du SPF Personnel et organisation afin d'être autorisée, pour elle-même et pour l'ensemble des institutions fédérales pouvant participer aux formations certifiées visées à l'article 1er de la loi du 22 juillet 1993, à utiliser le numéro d'identification du Registre national aux fins de l'organisation des formations certifiées des membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale
Délibération (traduction) RN N° 35 / 2006 du 20 décembre 2006	Demande formulée par le SPF Intérieur, Direction générale Politique de sécurité et de prévention, afin d'utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue de la fabrication de cartes d'identification pour journalistes
Délibération (traduction) RN N° 36 / 2006 du 20 décembre 2006	Demande formulée par l'Autorité flamande, Cellule de coordination de l'e-government flamand, afin d'avoir accès aux données du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue de transmettre des données du Registre national à des applications cibles flamandes

## Registre national et Population - Législation et réglementation:

7

### 7.1 Lois et réglementation de base

- Loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques (M.B. du 21 avril 1984);
- Loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques (M. B. du 3 septembre 1991);
- A.R. du 16 juillet 1992 relatif aux registres de la population et au registre des étrangers (M.B. du 15 août 1992);



- A.R. du 16 juillet 1992 déterminant les informations mentionnées dans les registres de la population et dans le registre des étrangers (M.B. du 15 août 1992);
- A.R. du 16 juillet 1992 relatif au droit d'accès aux registres de la population et au registre des étrangers ainsi qu'au droit de rectification desdits registres (M.B. du 15 août 1992)
- A.R. du 16 juillet 1992 relatif à la communication des informations contenues dans les registres de la population et dans le registre des étrangers (M.B. du 15 août 1992);
- Circulaire du 7 octobre 1992 sur les instructions générales relatives à la tenue à jour des registres de la population et du registre des étrangers (M.B. du 15 octobre 1992).

## 7.2 Législation et réglementation relative à la nouvelle carte d'identité électronique:

- Loi du 25 mars 2003 modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques et la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques:

Cette loi comprend deux parties:

- La Partie 1 constitue un assouplissement de la loi sur le Registre national du 8 août 1983, en ce sens que l'accès au Registre national et l'autorisation d'utilisation du numéro d'identification sont accordés selon une procédure simple, dans le respect cependant de la vie privée des citoyens;
- La Partie 2 contient les principes essentiels concernant la réglementation sur la nouvelle carte d'identité. Ceux-ci sont :
  - Le fait que la carte contienne des données uniquement lisibles de manière électronique, comme: les clés d'identité et de signature, les certificats d'identité et de signature, le prestataire de service de certification accrédité et la résidence principale du titulaire;
  - Le fait que le titulaire puisse à l'avenir vérifier qui a, au cours des six derniers mois, consulté ou mis à jour ses données au registre de la population ou au Registre national;
  - La carte d'identité a une durée de validité maximale de cinq ans;
  - Le fait qu'un help desk soit instauré au Registre national, help desk auprès duquel le titulaire de la carte peut toujours demander la suspension des certificats enregistrés sur sa carte en cas de vol, de perte ou de destruction de la carte;

## 7.3 Arrêtés royaux

### A.R. du 25 mars 2003 relatif aux cartes d'identité:

- la nouvelle carte d'identité a le format d'une carte de banque;
- la carte d'identité est comme auparavant fournie aux administrations communales par le Ministre de l'Intérieur;
- elle est comme auparavant délivrée par l'administration de la commune où l'intéressé a sa résidence principale;
- le personnalisateur de la carte veille à ce que les cartes à puce électronique non personnalisées fabriquées par le producteur de la carte soient transformées en cartes d'identité électroniques personnalisées par l'impression des données d'identité et l'apposition de la photo d'identité. Il s'agit en pratique de la société Zetes;

**Arrêté royal du 25 mars 2003 portant des mesures transitoires relatives à la carte d'identité électronique:**

- cet A.R. détermine les onze communes pilotes : Jabbeke, Grammont, Borsbeek, Louvain, Tongres, Lasne, Woluwe-Saint-Pierre, Seraing, Rochefort, Marche-en-Famenne et Seneffe;
- provisoirement (jusqu'au 1er janvier 2004), l'adresse est encore mentionnée sur la carte, tout le monde ne disposant pas encore d'un lecteur de cartes ad hoc;

**Arrêté royal du 3 mai 2003 modifiant l'arrêté royal du 29 juillet 1985 relatif aux cartes d'identité:**

- aux cas de renouvellement obligatoire énumérés à l'article 6, § 1er, de l'arrêté royal du 29 juillet 1985, s'ajoute le cas de la carte d'identité sur laquelle est mentionnée une période de validité expirée et dont le titulaire âgé de septante-cinq ans ou plus souhaite voyager à l'étranger;
- le titulaire du document se verra délivrer une nouvelle carte d'identité ne comportant aucune mention de date en-dessous de la rubrique "valide du - au"

**Arrêté royal du 17 décembre 2003 fixant les modalités relatives à la composition et au fonctionnement de certains comités sectoriels institués au sein de la Commission de la protection de la vie privée (M.B. du 30.12.2003):**

- cet arrêté royal concerne les comités sectoriels pour le Registre national, pour la Banque-Carrefour des Entreprises, et pour l'autorité fédérale;
- la composition, le terme du mandat, et les conditions de nomination y sont réglés.

**Arrêté royal du 5 juin 2004 déterminant le régime des droits de consultation et de rectification des données électroniques inscrites sur la carte d'identité et des informations reprises dans les registres de population ou au Registre national des personnes physiques (M.B. du 21.06.2004):**

- cet arrêté détermine d'abord comment le titulaire d'une carte d'identité électronique peut consulter les données enregistrées sur sa carte. Si les données sont inexactes ou incomplètes, le titulaire peut demander la correction, en fournissant les éléments de preuve. Le droit de rectification est exercé gratuitement.
- dans un deuxième chapitre, est garanti le même droit en ce qui concerne le registre de la population ou le Registre national des personnes physiques.

**Arrêté royal du 1er septembre 2004 portant la décision de procéder à l'introduction généralisée de la carte d'identité électronique (M.B. du 15.09.2004):**

- cet arrêté royal stipule qu'à partir du 15 septembre 2004 l'introduction de la carte d'identité électronique est généralisée pour l'ensemble des communes du Royaume.

**Arrêté royal du 1er septembre 2004 modifiant l'arrêté royal du 25 mars 2003 portant des mesures transitoires relatives à la carte d'identité électronique (M.B. du 15.09.2004)**

- dans cet arrêté royal, les mesures qui étaient d'application dans les communes pilotes sur la base de l'arrêté original du 25 mars 2003 sont étendues vers toutes les communes où la carte d'identité électronique a déjà été introduite.

**Arrêté royal du 13 février 2005 déterminant la date d'entrée en vigueur et le régime du droit de prendre connaissance des autorités, organismes et personnes qui ont consulté ou**

### **mis à jour les informations reprises dans les registres de la population ou au Registre national des personnes physiques.**

- L'arrêté royal stipule qu'en exécution, de l'article 6, §3, troisième alinéa de la loi susmentionnée du 25 mars 2003, le titulaire d'une carte d'identité électronique a le droit, par la voie électronique, de connaître toutes les autorités, organismes et personnes qui ont, au cours des six mois écoulés, consulté ou mis à jour ses données au Registre national ou au registre de la population.

### **L'arrêté royal du 18 octobre 2006 relatif au document d'identité électronique pour les enfants belges de moins de douze ans (Moniteur belge du 31 octobre 2006).**

Les principales caractéristiques de cette «KIDS-card» sont:

- le format est identique à celui de la carte d'identité électronique pour adultes;
- la kids card reprend un certificat d'identité électronique. Celui-ci est activé dès que l'enfant atteint l'âge de six ans;
- étant donné que l'apparence de l'enfant change fortement entre 0 et 12 ans, la durée de validité de la carte n'est que de 3 ans;
- un numéro de téléphone est visible à l'œil nu, l'enfant peut former celui-ci en cas d'urgence.

## **7.4 Arrêtés ministériels**

Arrêté ministériel du 26 mars 2003 déterminant le modèle du document de base en vue de la réalisation de la carte d'identité électronique :

- un nouveau type de document de base a été élaboré en vue de la gestion digitale dudit document et d'une délivrance optimale de la nouvelle carte d'identité.

## **7.5 Circulaires**

### **7.5.1 Réglementation de population**

- 18 janvier 2006 – étrangers visés à l'arrêté royal du 30 octobre 1991 relatif aux documents de séjour en Belgique de certains étrangers – Ajout d'un point 100, 6°.
- 25 janvier 2006 – inscription d'habitants de nationalité étrangère dans une commune frontalière.
- 15 mars 2006 – l'inscription provisoire dans les registres de la population – Instructions générales concernant la tenue des registres de la population, n° 94.
- 2 mai 2006 – extension des possibilités d'utilisation de l'adresse de référence pour les groupes de population nomades.
- 12 octobre 2006 – sans-abri – CPAS compétent – adresse de référence.

### **7.5.2 Carte d'identité électronique**

- 3 janvier 2006 – carte d'identité électronique – emploi des langues.
- 5 janvier 2006 – carte d'identité électronique – vol dans les maisons communales.
- 10 mars 2006 – La mention du statut «canne blanche» et «canne jaune» sur la carte d'identité électronique.
- 11 décembre 2006 – documents d'identité électroniques pour les enfants belges de moins de douze ans (Kids-ID). Début de la phase pilote dans les 6 communes pilotes du Royaume – Instructions générales (version coordonnée du 6 décembre 2006).